

Puisqu'il nous faut partir, adieu donc, zélés collaborateurs, fervents religieux et religieuses et pieux fidèles. Bientôt, la vapeur nous aura transporté à une immense distance ; mais alors, quoique séparés de corps, nous ne ferons qu'un cœur et qu'une âme, dans les sacrés Cours de Jésus et de Marie. C'est là où nous pourrons nous rencontrer à tout instant du jour et de la nuit, pour y soulager les emmis d'une longue absence et respirer un peu au milieu des peines de la vie : *Id est, simul consolari in vobis per eam, quæ invicem est fidem vestram atque meam.* Rom. 1, 17. Nous n'avons, en partant, qu'un désir, celui de vous revoir, si c'est la sainte volonté de Dieu, pour vous faire part des grandes et belles choses qui vont se passer dans la ville éternelle, et vous communiquer les trésors de grâces que la divine miséricorde va vous préparer, dans les splendeurs du Concile œcuménique auquel Nous allons assister. *Desidero enim videre vos, ut aliquid impartiar vobis gratiæ spiritualis ad confirmandos vos.* Rem. 1, 11. A revoir donc, N. T. C. F., pour réparer notre passé, en Nous sacrifiant pour le salut de vos âmes tout de bon, et tout le reste de notre vie. *Ego autem libentissime impendam et superimpendar ipse pro animabus vestris.* 2 Cor. 12, 15.

Sera le présent Mandement lu par parties, au prône de toutes les églises dans lesquelles se célèbre l'Office public et au Chapitre de toutes les communautés.

Donné à Montréal, le six de décembre mil huit cent soixante-huit, sous notre seing et sceau et le contre seing de notre secrétaire.

L. † S.

† IG. EV. DE MONTREAL.

Par Mandement de Monseigneur,

JOS. OCT. PARÉ Chan.

Secrétaire.